



organise son **septième**
FESTIVAL DE LA PHOTO NATURE
aux Jardins suspendus,
en Partenariat avec la Ville du Havre
du vendredi 9 au dimanche 11 septembre 2022

REGLEMENT de la “Sélection des photos”

1) Photos acceptées :

Chaque auteur pourra présenter un maximum de 12 photos.

Les photos doivent impérativement concerner la nature (faune, flore, paysage naturel, macro-photographie, photo-astronomique, sous-marines ...) ne comportant ni présence ni trace humaine.

Les photos raisonnablement retouchées et celles prises dans les parcs animaliers sont acceptées.

La photo doit rester naturelle. Une éventuelle retouche ne doit pas être perceptible et rester minime.

Une attention toute particulière sera apportée aux photos de flore et de paysage (de qualité bien sûr).

Dans le cas où plusieurs photos similaires sont sélectionnées (ou d'espèces identiques trop fréquentes), le jury se réserve le droit de n'en retenir qu'une ou de limiter le nombre concernant les photos de la même espèce.

Il n'est pas interdit de présenter une même photo dans les deux concours de “photos individuelles”. Toutefois, Il faudra impérativement que la photo porte exactement la même identification (Trigramme+Numéro+Nom de la photo+Catégorie+jpeg voir paragraphe 3). Il est à noter que cette photo ne pourra pas être sélectionnée dans les deux concours. C'est le jury qui choisira dans quel concours elle sera exposée.

2) Catégories :

Les photos seront réparties dans les catégories suivantes : (un quota pourrait être appliqué)

1) Faune (y compris insecte, faune sous-marine ...) FA

2) Flore FL

3) Paysages naturels (sans trace de l'homme) + photos d'astronomie ... PA

3) Sélection :

Les photos devront être exclusivement en haute définition, pour une impression en 40 cm x 60 cm ou

équivalent en surface (35x70 ou 50x50 autorisés) et être envoyées **entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 avril 2022** à l'adresse suivante : selection.spotnature.lh@gmail.com en utilisant le site Internet WeTransfer (la version gratuite suffit), ou bien en confiant une clé USB contenant les fichiers à un membre du bureau de SPOT-NATURE. L'auteur devra vérifier que son message a bien été téléchargé dans la semaine suivante faute de quoi, il renouvellera l'opération. **Un formulaire est à remplir directement sur :**
<https://www.spotnature.fr>

Attention : Ne pas augmenter ni diminuer la définition de l'image (nombre de pixels) car cela aurait pour conséquence une dégradation de celle-ci. Il convient donc d'envoyer l'image retouchée (fichier jpg) mais sans modifier le nombre de pixels après rognage (recadrage) éventuel.

Les fichiers « image » devront **obligatoirement être nommés** de la façon suivante :
3Initiales.numéro.nom de la photo.catégorie.jpg. Exemple : **LOL.01.Asticot
maladroit.FA.jpg**

Pour des raisons de concordance entre la photo et le fichier excel de jugement, le nom des fichiers photos envoyées devra être absolument identique à celui indiqué dans le formulaire rempli sur le site (il est conseillé d'utiliser la fonction "copier-coller" pour éviter toute erreur). En cas de non-respect de cette consigne, la ou les photos ne serai(en)t pas jugée(s).

Initiales : en majuscules, au choix à partir du nom et du prénom ou autre. Ce "trigramme" identifiant, **ne doit malgré tout pas révéler l'identité réelle au jury; il doit comporter 3 lettres majuscules différentes chaque année** (pas de chiffre).

Numéro : de 01 à 12

Nom de la photo : Le titre de la photo commencera obligatoirement par une majuscule et se poursuivra par des minuscules (un peu d'humour et ou d'originalité sont bienvenus). **Tous les caractères et espaces sont autorisés sauf le point "."**. En cas d'espèce rare, il est conseillé de mentionner le nom de l'animal dans le nom du fichier photo.

Catégories : FA pour faune ou FL pour flore ou PA pour paysage .

Un Jury (désigné par le CA de Spot-Nature) notera les photos de manière anonyme en vue de l'exposition. Aucun candidat à la sélection ne pourra faire partie de ce jury.

Quelques jours après le jugement, qui aura lieu en mai, chaque photographe sera informé de la sélection ou de a non-sélection de ses photos. Les auteurs devront alors régler l'intégralité des frais dès réception de la notification. En cas de non réception du paiement 15 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements à d'autres photographes. Un auteur peut informer préalablement le comité de sélection d'un nombre maximum d'œuvres à ne pas dépasser. Un palmarès sera établi par le jury. Les photos des membres du CA du festival seront exclues avant la délibération concernant le palmarès.

4) Adhésion et inscription définitive :

Une adhésion de 10€ à l'association devra être, préalablement à l'inscription au concours, versée par virement (rib ci-dessous). Le concours est ouvert aux adhérents uniquement. Une seule adhésion est requise et permet d'accéder à tous les concours de Spot-Nature. Par contre, en cas de participation aux deux concours ("photo nature" et "nature normande"), le trigramme identique devra impérativement être utilisé.

Défiscalisation : Reportez-vous au paragraphe 25.

5) Impression des tirages :

Ce n'est qu'après approbation du comité de sélection que chaque exposant devra acquitter une somme de : **37 €** par photo exposée pour la prise en charge des tirages.

L'impression sera confiée à un laboratoire spécialisé selon les modalités définies ci-dessus. La société Créapolis Le Havre (<http://www.phox.fr/magasins/LE-HAVRE/CREAPOLIS.html>) a ainsi consenti un rabais important pour devenir le sponsor officiel du festival et nous l'en remercions. Il lui est impossible de proposer un tel prix en dehors des photos imprimées pour le festival. C'est donc une réelle opportunité pour les exposants de réaliser des tirages de cette qualité à un coût aussi réduit. **Les exposants restent propriétaires des tirages.** Dès notification par mail de sa sélection, l'exposant devra s'acquitter de la somme correspondant au coût total par virement bancaire sur le compte de l'association.

ASSOC. SPOT NATURE

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1830 6000 7436 0963 0134 535

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP883

6) Cahier des charges des tirages :

Afin d'assurer l'uniformité de l'exposition, tous les tirages seront effectués sur papier perlé de plus de 300g/m² collé sur un dibond aluminium. Trois dimensions ont été retenues, toutes ont à peu près la même surface.

➤ 40 cm x 60 cm horizontal ou vertical (rapport 3/2) ➤ 50 cm x 50 cm carré (rapport 1/1) ➤ 35 cm x 70 cm panoramique (rapport 2/1) **Aucun autre format ne sera accepté.**

Aucun cadre, aucune marge, aucune signature. Seule la photographie est présente sur le tirage qui peut être en couleur ou en noir et blanc. Pas de virage (notamment pas de virage sépia).

7) Finalisation du dossier de candidature :

Un photographe désirant exposer doit donc suivre la démarche suivante :

- •Sélectionner ses photos et les renommer **3Initiales.numéro.Nom de la photo.FA.jpg**.
- •Envoyer ses photos **en une seule fois (aucune modification n'étant possible après envoi)** en haute définition (sans les réduire ni les augmenter) **entre le 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2021 (minuit)** par email à selection.spotnature.lh@gmail.com en utilisant obligatoirement le site Internet WeTransfer (ou bien en confiant une clé USB à un membre du bureau de Spot-Nature). **Inscription sur le site spot-nature des renseignements suivants :**
 - ses nom et prénom,
 - son numéro de téléphone mobile,
 - ses adresse email et postale,
 - le nombre de photos maximum qu'il souhaite exposer,
 - le nombre de catalogues à prix coûtant (environ 5 €) à commander
 - refus éventuel de vendre le(s) tirage(s)

8) Fonds noirs :

Il est prévu que chaque œuvre sera placée devant un fond neutre en tissu noir (fourni et fixé par Spot-Nature).

9) Montage et démontage du festival :

L'installation festival avec la participation des membres de l'association Spot-Nature et des exposants volontaires. Le retrait des œuvres se fera impérativement le dimanche 11 septembre après la fermeture du festival. Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition, même si elle a été vendue. Les exposants s'engagent également à participer au démontage. Chaque auteur devra aussi organiser le retour de ses photos en les récupérant lui-même au démontage ou en s'arrangeant avec un autre auteur ou en **demandant par avance** le renvoi à ses frais (30 € par colis). L'association dégage toute responsabilité en cas de dégradation pendant le démontage qui est de la responsabilité des exposants.

Les photos non récupérées à la fin du festival (sauf demande par avance de renvoi) deviendront la propriété de Spot-Nature qui les utilisera dans des expos d'avant-première dans le courant de l'année.

10) Engagement des exposants :

Une vingtaine de personnes travaille toute l'année à la réalisation de ce festival pour le bien de chacun.

La réussite de cet événement exceptionnel est l'affaire de tous. En conséquence, la sélection d'une ou plusieurs photos entraîne le fait d'être sollicité pour une mission pendant le festival au contrôle des billets, à la buvette ou aux entrées... Seront exemptés de cette tâche, les photographes ayant aussi une série auteur sélectionnée et devant donc tenir un stand ainsi que ceux ne pouvant se rendre au festival pour diverses raisons (de distance notamment). Cet engagement pourra être rempli par le conjoint ou la conjointe, ce qui donnera droit à ce(tte) dernier(e) à la gratuité pour l'entrée au festival. Il est évident que cette "contrainte" ne revêt pas de caractère obligatoire mais serait fortement appréciée par le comité d'organisation qui travaille tout l'année à la réalisation de ce festival.

11) Kit :

Un kit vous sera remis à l'entrée Nord. Il comprendra le badge exposant (pour ceux qui participent aux tâches bénévoles), l'invitation au vernissage pour deux personnes, les tickets repas et les catalogues (réservés et payés à l'avance), et un bon pour une boisson gratuite pour les personnes assurant un créneau de permanence (entrée, buvette ou contrôle de billets).

12) Repas :

Une saladerie salon de thé existe sur le lieu du festival. Des repas au restaurant seront aussi prévus en soirée sur inscription (à confirmer en fonction de la situation sanitaire). Ils seront à la charge de chacun. Une auberge espagnole sera proposée le soir de l'installation (jeudi soir dans la salle de conférence) si la situation sanitaire le permet.

13) Hébergement :

Partenariat avec une chaîne d'hôtel (Nomad hotel : voir sur le site => 15% de réduction depuis 2019 probablement reconduite). Les auteurs résidant à proximité du Havre peuvent proposer l'hébergement d'un auteur de série, nous leur en serons reconnaissants. C'est l'occasion de belles rencontres avec des photographes de renom.

14) Vente des tirages de la sélection :

Les exposants peuvent profiter de l'exposition pour vendre leurs photos. Par souci d'uniformité et permettre la vente même en l'absence de l'auteur, le prix de vente sera le même pour toutes les photos et sera indiqué à

l'entrée de l'exposition. Il est fixé à 80 €. Le prix de vente est intégralement perçu par l'exposant. Les auteurs pourront préciser leur refus de vendre au moment de l'inscription sur le site.

15) Vernissage de l'exposition :

Il aura très probablement lieu le vendredi 9 septembre à 19h00 devant l'alvéole 16. La présence des auteurs est fortement souhaitée, ils peuvent se faire accompagner d'une personne de leur choix (badge à présenter obligatoirement). **(vernissage en petit comité si la situation sanitaire impose des contraintes)**

16) Communication :

Les frais de communication sont à la charge de l'organisation. Des affiches seront à la disposition des exposants locaux. Un large partage sur les réseaux sociaux pour promouvoir cette manifestation est bien sûr l'affaire de tous, dès parution de l'affiche officielle. Toute autre forme de promotion est la bienvenue. En cas de doute sur son contenu, prière de nous joindre par mail.

17) Présentation des auteurs :

Chaque auteur devra, s'il veut être publié, fournir une photo de type portrait "américain" en action avec un boîtier par exemple. Pour se présenter sur le site et la page facebook du festival, il faut envoyer un texte court (environ 100 mots maximum) en même temps que les photos (photo obligatoire). Tous les auteurs sélectionnés seront sollicités ultérieurement à ce sujet par un bénévole de l'association.

Cette présentation sera automatiquement relayée sur notre site.

18) Catalogue :

L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos. Il sera en vente à son profit.

Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant (arrondi à 5€) à la condition de commander à l'avance en précisant la quantité désirée. Pour bénéficier de ce tarif, le paiement se fera à l'avance par virement et les catalogues seront à récupérer avec votre kit à l'entrée nord à votre arrivée **(possible dès le jeudi pendant l'installation)**.

19) Promotion du Festival et droit :

Du fait de leur participation, les auteurs autorisent le comité d'organisation à utiliser une ou plusieurs photos sélectionnées pour la promotion du Festival. Les auteurs concernés seront prévenus en temps voulu. Les photos primées pourront être imprimées pour être exposées en extérieur et proposées à d'autres festivals dans le cadre de partenariats.

20) Assurance et Sécurité :

L'association s'engage à veiller avec le plus grand soin aux photos exposées. Il est à noter qu'en dehors des heures d'ouverture, le site est placé sous la surveillance d'un système de sécurité. L'organisation a contracté une assurance couvrant les coûts de remplacement des œuvres qui feraient l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou d'un vol. Chaque exposant peut contracter une assurance personnelle supplémentaire.

21) Annulation du Festival :

L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements, indépendants de sa volonté, intervenaient et risquaient de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

22) Entrée et droit d'entrée :

L'entrée se fera principalement par l'entrée Nord, rue Albert Copieux. Un droit d'entrée de 3€ par jour (gratuit pour moins de 12 ans et personnes en situation de handicap) sera demandé aux visiteurs à l'entrée du festival. Les exposants faisant partie de l'équipe de bénévoles seront libres d'entrer et sortir de l'exposition sans acquitter de droit d'entrée. Ils devront pour cela être porteurs du badge mis à leur disposition. Les conjoint(e)s et parents des exposants devront acquitter leur droit d'entrée.

23) Vente de photos petit format :

L'association pourra tirer des photos petit format (10 cm x 15 cm ou 10 cm x 20 cm) à sa charge des œuvres exposées et comportant le nom des auteurs et les mettra en vente au seul profit de l'association.

24) Auteurs mineurs :

Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement. Cette autorisation signée manuellement devra figurer en pièce jointe dans un message adressé à :

selection.spotnature.lh@gmail.com

25) Financement :

- Spot-Nature est à la recherche de sponsors. **Toute entreprise intéressée pour soutenir le festival financièrement ou sous forme de matériel ou de services peut contacter Christian le président au 06 74 36 27 04 ou Xavier le trésorier-adjoint au 06 50 07 10 28.** Une large communication sera effectuée à l'aide de leur logo respectif.
- Des demandes de subvention sont également faites auprès des collectivités locales.
- Dons et défiscalisation :

L'association Spot-Nature a été reconnue "organisme d'intérêt général" par les services des impôts le 10/01/22 ce qui lui donne le droit de délivrer des reçus fiscaux suite aux dons effectués en sa faveur. Les sommes versées donneront lieu à une défiscalisation à hauteur de 66%.

Un exemple : l'adhésion à Spot-Nature est de 10€. En versant 30€ à l'association, une adhésion reviendrait finalement à 10,20€.

Mais ce n'est qu'un exemple et chacun est libre de verser plus... ou seulement 10€.

26) Mesures barrières :

En fonction de la situation sanitaire, Spot-Nature se réserve le droit de reproduire les mêmes mesures qu'en 2020 et 2021 à savoir : sens de circulation, port du masque, maîtrise du nombre d'entrées, annulation des repas pris en commun, réduction du nombre de personnes présentes au vernissage s'il se déroule dans un espace fermé ... ou autres mesures imposées par les autorités.

27) Acceptation de ce règlement:

La participation à cette sélection n'empêche pas de concourir en séries auteurs ou à tout autre concours organisé par Spot-Nature. Le simple dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et à respecter ce règlement sans aucune réserve.

Le Havre,

le 14 décembre 2021,

modifié le 10 février 2022 (paragraphe 4 et 25 au sujet des dons et de la défiscalisation)

Le Comité d'organisation